



# ACCUEIL DE LOISIRS « DELME ET ENVIRONS »

## AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE/DE LA VOIX DES MINEURS

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous étant entendu que les objectifs de cet projet ont été préalablement expliqués aux enfants et à leurs responsables légaux.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Année scolaire : 2021 – 2022

### 1. Désignation des oeuvres concernées (site internet, blog, projets pédagogiques...) :

Site internet : <https://accueildeloisirdelme.wordpress.com> ; projet pédagogique (films, chansons, radio etc)

Nom et adresse de l'établissement : Accueil de loisirs « Delme et Environs » salle st Exupery Delme 57590

### 2. Modes d'exploitation envisagés :

Support	Durée	Étendue de la diffusion
En ligne, dvd, cd...	Entre 5 et 20min	Internet : <a href="https://accueildeloisirdelme.wordpress.com">https://accueildeloisirdelme.wordpress.com</a> / chaîne youtube Cd / Dvd
Projection collective	Entre 5 et 20min par support	<b>Pour un usage collectif dans l'accueil de loisirs concerné</b> « Arrête ton cinéma », projection lors des mercredis loisirs, réunion avec les familles <b>Usages de communication externe de l'institution</b> Assemblée générale de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle

### 3. Autorisation de l'enfant (à remplir par la famille) :

#### A. Informations de l'enfant très jeune ou non lecteur :

Rappel : l'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion au projet.

Mon enfant : ..... Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....	A été informé des objectifs de ce projet, sait qui pourra voir, entendre l'enregistrement, a compris et dit qu'il était d'accord pour qu'on enregistre, son image, sa voix.
--	---

#### B. Consentement de l'enfant :

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.
- Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Age : .....	<b>Signature de l'enfant concerné par l'enregistrement :</b> Le 01/09/2021
--	---

#### 4. Autorisation parentale (à remplir par les familles) :

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 2, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité du directeur de la structure : **Kukielczynski Sylvie**

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Année scolaire : **2021 - 2022**

Accueil de loisirs de : **Delme et Environs**

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

**Je soussigné(e)(prénom, nom).....**  
**déclare être le représentant légal du mineur désigné au paragraphe 3.**

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

**Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 :  OUI  NON**

**Fait en autant d'originaux que de signataires.**

Fait à : .....

Signature du représentant légal du mineur :

Le (date) : **01 / 09 / 2021**



## Accueil Péri-scolaire et de loisirs de Delme et environs

Nom :

Prénom :

Année scolaire : 2021 – 2022

Je soussigné,....., responsable légal de :

- 
- 
- 

Exprime ma position concernant leur droit à l'image sur les différents supports proposés :

1. Prise de photos :

J'autorise l'équipe pédagogique à prendre mon (mes) enfant (s) en photos pour nos archives.

- Oui  
 Non

2. Autorisation de filmer :

J'autorise l'équipe pédagogique à filmer mon (mes) enfant (s) dans le cadre de projets pédagogiques ciblés, identifiés et collectifs.

- Oui  
 Non

3. Diffusion :

J'autorise l'équipe pédagogique à diffuser ces supports (articles de presse, reportages sur les accueils péri-scolaires, bulletin municipal, outils pédagogiques, assemblée générale de la FDFR 57).

- Oui  
 Non

4. Groupe Facebook privé de l'accueil « accueil péri-scolaire delme et environs »

J'autorise l'équipe d'animation à publier des photos ou petits film où figure mon (mes) enfant (s) sur ce groupe privé.

- Oui  
 Non

5. Site internet de l'accueil péri-scolaire et de loisirs : <https://accueildeloisirsdelme.wordpress.com>

J'autorise l'équipe d'animation à publier des photos ou petits film où figure mon (mes) enfant (s) sur ce site.

- Oui  
 Non

Fait à :

Le (date) :

Signature du représentant légal du mineur :



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE MOSELLE

14 Grand Rue - 57420 GOIN - Tél : 03 87 52 41 97 - Fax : 03 87 52 45 93  
Site internet : www.foyers-ruraux-lorraine.org - E-mail:fdfr.57@mouvement-rural.org

ANNEE 2021-2022

Nom, prénom de l'enfant :  Né(e) le :

Ecole : ..... Enseignant : ..... Classe : .....

### PARENTS DE L'ENFANT

	Mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom :		
Adresse du domicile :		
Tél. Domicile/Portable :		
Courriel :		

Personnes à joindre en cas d'urgence (Nom+Téléphone) : .....

N° Allocataire C.A.F. : ..... Régime social : .....  
C.A.F. d'appartenance : CAF DE LA MOSELLE  Autre C.A.F. ....

### NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS

	Mère	Père
NOM, PRENOM		
Adresse de l'employeur :		
Téléphone Travail :		

### PERSONNE(S) SUSCEPTIBLE(S) DE VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom/Prénom	Lien de parenté	N°Téléphone	Adresse

### ADHESION AU FOYERS RURAUX DE MOSELLE (OBLIGATOIRE)

Mon enfant est déjà adhérent à un Foyer Rural affilié à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle  
N°d'adherent :

Mon enfant n'est pas encore adhérent à un Foyer Rural et je souhaite le faire adhérer au Foyer Rural de DELME  
Un règlement de 10euros pour l'adhésion apparaîtra sur la première facture d'accueil.  
N° d'adherent :

Je soussigné(e) , responsable légal de l'enfant, atteste exacts les renseignements portés sur la fiche et reconnaît avoir lu le projet éducatif des foyers ruraux.

Date : Le 01/09/2021

A :

Signature :

# ACCUEIL DE LOISIRS « DELME ET ENVIRONS »

## FICHE D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRENOM : .....

### INSCRIPTION REGULIERE

*(Valable toute l'année)*

SEMAINE PAIRE			
	MATIN	MIDI	SOIR
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			
MERCREDI			

SEMAINE IMPAIRE			
	MATIN	MIDI	SOIR
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			
MERCREDI			

### INSCRIPTION IRRÉGULIERE

*(Valable sur les semaines précisées ci-dessous)*

SEMAINE N°	Du ...../...../.....	Au ...../...../.....			
	MATIN	MIDI	SOIR		
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					
MERCREDI					

SEMAINE N°	Du ...../...../.....	Au ...../...../.....			
	MATIN	MIDI	SOIR		
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					
MERCREDI					

SEMAINE N°	Du ...../...../.....	Au ...../...../.....			
	MATIN	MIDI	SOIR		
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					
MERCREDI					

SEMAINE N°	Du ...../...../.....	Au ...../...../.....			
	MATIN	MIDI	SOIR		
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					
MERCREDI					

### ACCUEIL DE LOISIRS DE « DELME ET ENVIRONS »

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 7h00 à 9h00, 11h50 à 13h30, 16h00 à 18h30

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

## 1 - ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON  FILLE

**CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;  
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.**

## 2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Hépatite B	
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui  non

**Si oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

**Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

<b>RUBÉOLE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>VARICELLE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>ANGINE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>SCARLATINE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<b>COQUELUCHE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>OTITE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>ROUGEOLE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>OREILLONS</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES** : ASTHME oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non   
ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES \_\_\_\_\_

**PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)**

---



---



---



---

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

---

---

---

---

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

---

---

---

---

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

OUI

NON

OCCASIONNELLEMENT

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

OUI

NON

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) \_\_\_\_\_

---

---

TÉL. : domicile : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_ Bureau: \_\_\_\_\_

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : \_\_\_\_\_

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

L'ENFANT BÉNÉFICE-T-IL :  DE LA CMU  
 D'UNE PRISE EN CHARGE S.S. À 100%

*Fournir les attestations (CMU et prise en charge S.S.)*

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES  
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

---

---

---

---

**OBSERVATIONS**

---

---

---

---

# Projet éducatif des Foyers Ruraux de Moselle

## Les objectifs des Foyers Ruraux relatifs à l'organisation et à l'animation des A.C.M

Pour l'enfant et l'adolescent, l'accueil collectif de mineurs est un lieu de découverte de soi, de l'environnement, un lieu d'épanouissement et de développement de la personnalité, un lieu de socialisation, mais aussi un lieu d'éducation et de rupture avec la vie quotidienne.

### Lieu d'aventure et d'innovation :

L'accueil collectif de mineurs doit être un lieu d'aventures individuelles et collectives. Il doit permettre à chacun de vivre quelque chose de nouveau. L'aventure se situe dans un temps « vacances ». Elle n'est pas tant liée à l'importance de l'événement, qu'à la manière de vivre. C'est une période de rupture avec un grand nombre de contraintes liées à la vie quotidienne.

Ce temps de vacances doit être avant tout un temps de détente, de plaisirs. L'enfant ou l'adolescent se construit au travers de ses relations à l'environnement social et culturel. Cette phase de construction de la personnalité passe par une prise de conscience de ses responsabilités physiques, intellectuelles, artistiques à l'intérieur d'un groupe.

### Lieu de socialisation :

La dimension collective de ces vacances et de ces temps de loisirs peut être une grande richesse. Richesse dans la connaissance et l'acceptation des autres, dans la possibilité de conduire des projets communs, de les négocier, d'intégrer dans ses desseins personnels, ceux des autres en vue d'aboutir à vivre des choses collectivement.

Il s'agit bien là d'une socialisation ou l'individu prend toute sa place et va progresser grâce à la richesse du groupe en apportant lui-même sa pierre à cette richesse.

### Lieu d'éducation :

Les Foyers Ruraux sont laïcs. Les accueils collectifs de mineurs qu'ils organisent sont ouverts à tous, de ce fait ils sont traversés par différentes idéologies. Les projets mis en place respectent les opinions et les croyances de chacun.

C'est par le biais d'une réflexion collective, relative aux valeurs éducatives, qu'il sera possible d'éviter l'hégémonie d'une idéologie.

Nos valeurs éducatives prennent du sens dans la mesure où l'enfant ou l'adolescent s'inscrit comme acteurs de leurs vacances et de leurs temps de loisirs. La place de chacun des participants, à l'intérieur des structures mises en place, conditionne ces actions éducatives.

### Lieu d'apprentissage de la vie collective :

Les structures doivent être cohérentes avec nos objectifs d'aventure individuelles et collectives. La mise en place des séjours et des accueils de loisirs doit prendre en compte les réalités tout en étant le moins contradictoire possible : « assez organisée pour que l'aventure puisse avoir lieu, pas trop pour ne pas la supprimer ».

Les structures et leur fonctionnement sont conditionnés par la nature même du groupe et des individus qui les composent.

Il est nécessaire de tenir compte : de l'âge des participants, de leurs origines socioculturelles, de l'effectif, des rythmes des individus, des relations affectives existantes, des périodes de formation du (des) groupe(s), des expériences collectives, des équipements, de l'environnement, des possibilités d'actions (moyens humains, matériels et financiers...).

### Lieu de responsabilisation :

Les responsables d'accueils collectifs de mineurs (l'équipe pédagogique) ont pour objectif de favoriser la mise en place des accueils de loisirs, des séjours et de temps de loisirs s'appuyant sur des réalités et prenant en compte les besoins des participants.

A ce niveau, rien n'est simple, il nous faut effectivement reconnaître l'ensemble des minorités, en évitant qu'elles soient cloisonnées. Il nous faudra donner à l'ensemble des participants les moyens d'influer sur les décisions les concernant.

### Les spécificités de l'intégration des enfants souffrant de troubles de santé ou porteurs de handicap :

Les responsables d'accueils collectifs de mineurs (l'équipe pédagogique) favoriseront l'intégration des enfants et des adolescents souffrant de troubles de santé ou porteurs de handicap en adéquation avec le projet éducatif des foyers ruraux de Moselle qui précise l'importance de la prise en compte de chaque individu et de l'ensemble des différences physiques, morales et sociales présentes chez son public dans la construction des accueils collectifs de mineurs.

Pour être plus précis, une réflexion et un soin tout particulier seront demandés aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs pour l'aménagement des locaux, le contact et les relations avec les familles des enfants, une sensibilisation ou une formation plus accrue pour l'équipe pédagogique, sur la manière d'intégrer l'enfant au groupe et enfin sur l'adaptation des activités aux enfants.

### Les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement des accueils collectifs de mineurs :

La Fédération départementale des foyers ruraux a créé un poste de coordinateur des accueils collectifs de mineurs qu'elle organise. Le rôle du coordinateur est de veiller à ce que le projet éducatif des foyers ruraux de Moselle, les valeurs et les intentions éducatives qui y sont décrites prennent corps au sein de nos différents accueils de loisirs ou séjours organisés tout au long de l'année.

Pour cela, des réunions mensuelles sont organisées tout au long de l'année avec les directeurs des accueils collectifs de mineurs. Les projets pédagogiques sont partagés et mis en débat ainsi que l'ensemble du fonctionnement des accueils et les actions qui s'y développent.

Des actions collectives, tels que le rassemblement des accueils de loisirs des foyers ruraux et des rencontres inter-centres (mercredis, accueils de loisirs, séjours...) sont organisés toute l'année et permettent de confronter les projets pédagogiques et les équipes avec le projet éducatif des foyers ruraux de Moselle.

Enfin, le coordinateur se déplace dans les structures lors des temps d'accueils pour constater de la mise en œuvre des projets pédagogiques, il rencontre les équipes pédagogique et organise des temps d'échange, voir de formation et demande également tous les ans un bilan qualitatif des actions développées dans chacun des accueils collectifs de mineurs.

le 23 juillet 2014,  
le Président,



# ACCUEIL DE LOISIRS « DELME ET ENVIRONS »

## REGLEMENT INTERIEUR EXTRA SCOLAIRE

*L'inscription à l'accueil de loisirs est globale. Elle permet de bénéficier de l'accueil périscolaire et de l'accueil extrascolaire (mercredis loisirs et centre aéré). Elle est valable de septembre à août et doit être renouvelée chaque année pour que l'enfant puisse bénéficier d'un accueil.*

### ELEMENTS DU DOSSIER A TRANSMETTRE

- FICHE DE RENSEIGNEMENT + AVIS D'IMPOSTION 2021 SUR 2020
- FICHE SANITAIRE + PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATION
- ATTESTION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR
- AUTORISATION DROIT A L'IMAGE
- ADHESION AUX FOYERS RURAUX DE MOSELLE  
(Voir fiche de renseignement)

HORAIRE DU SECRETERIAT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 – 09h00	08h00 – 09h00	07h00 – 12h00	08h00 – 09h00	08h00 – 09h00
13h30 – 18h30	13h30 – 18h30		13h30 – 18h00	13h30 – 15h30

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07H00 – 09H00	07H00 – 09H00	07H00 – 12H00	07H00 – 09H00	07H00 – 09H00
11H50 – 13H30	11H50 – 13H30	12H00 – 14H00	11H50 – 13H30	11H50 – 13H30
16H00 – 18H30	16H00 – 18H30	14H00 – 18H30	16H00 – 18H30	16H00 – 18H30

# REGLEMENT INTERIEUR EXTRASCOLAIRE (CENTRE AERE)

## I. ORGANISATION DE L' ACCUEIL

L'accueil extrascolaire est organisé par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle (FDFR57), en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle (CAF) et le Syndicat Intercommunal Scolaire De Delme Et Environs composé des communes de : Bacourt, Delme, Donjeux, Fonteny, Hannocourt, Laneuville-en-Saulnois, Morville-sur-Nied, Oriocourt, Puzieux, Tincry, Viviers et Xocourt.

## II. PUBLIC ACCUEILLI

L'accueil extrascolaire est à destination de tous les enfants âgés de 3 à 17 ans. Un accueil spécifique pour les enfants âgés entre 11 et 17 ans peut être organisé en fonction du nombre de participants.

## III. LOCAUX

L'accueil extrascolaire se fait dans les locaux de la salle St Exupery à Delme. Une partie des locaux est réservés l'accueil extrascolaire. Une partie regroupe des espaces partagés avec la commune.

## IV. DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être remis au responsable de la structure au moins 2 jours ouvrés avant la 1<sup>ère</sup> inscription de l'enfant.

Le dossier d'inscription est composé : du projet éducatif de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle, d'une fiche de renseignement, d'une fiche sanitaire, d'un règlement intérieur, et d'une autorisation pour le droit à l'image.

Les pièces à joindre impérativement au dossier d'inscription sont : une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé (vaccins à jour) et une photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur 2020.

**En l'absence de votre avis d'imposition 2021 sur 2020 pour le calcul de votre Quotient Impôt et donc du tarif auquel vous pourrez prétendre, nous appliquerons le tarif le plus élevé.**

Adhésion au mouvement des Foyers Ruraux de Moselle : chaque enfant doit être adhérent au mouvement des Foyers Ruraux de Moselle. L'adhésion se fait par le biais d'un Foyer Rural affilié à la Fédération Départementale Des Foyers Ruraux de Moselle. Lors de l'inscription, il est proposé aux parents de faire adhérer leur enfant au foyer rural de Delme. Un règlement de 10 euros pour l'adhésion sera demandé lors de la première facturation de l'accueil.

## V. HORAIRES

L'accueil extrascolaire est ouvert le mercredi de 07H00 à 18H30. Une semaine lors des vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps. Quatre semaines pendant les vacances d'été. Du lundi au vendredi, de 07H00 à 18H30.

## VI. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Les inscriptions peuvent se faire par mail, téléphone ou planning d'inscription (à l'année, pour le mois, pour la semaine). **TOUT INSCRIPTION OU DESINSCRIPTION DOIT ÊTRE TRANSMISE AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 9H. LE VENDREDI POUR LE LUNDI.**

## VII. SUIVI SANITAIRE

Les membres de l'équipe de direction assurent la question du suivi sanitaire. Si un enfant est sujet à un traitement médical, les parents doivent le remettre en main propre au directeur ou à l'équipe d'animation qui se chargera de la transmission. Le nom de l'enfant doit être inscrit sur la ou les boîtes de médicaments, et l'ordonnance doit obligatoirement être jointe.

Si votre enfant est sujet à des allergies (alimentaires, médicamenteuses ou autres), vous devez le signaler au responsable de l'accueil, mettre en place un PAI avec le médecin scolaire.

Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis à l'accueil.

Les enfants ne sont, en aucun cas autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments.

## VIII. ABSENCE

En cas d'absence pour maladie, les parents préviennent la structure d'accueil, au plus tard le jour même avant 9h. Le repas est décompté sur présentation d'un certificat médical.

## IX. TARIFICATION ET FACTURATION

La tarification est calculée en fonction d'un quotient impôt. Celui-ci est calculé de la façon suivant :  $1/12^{\text{ème}}$  du revenu imposable divisé par le nombre de parts.

Le quotient ne change pas en cours d'année (en cas de divorce, de séparation, d'enfant à naître, etc).

Le coût du repas : 4,53€ et du goûter 0,40€ est compris dans la tarification.

La facturation est produite et transmise à la fin de l'accueil, en revanche le règlement doit être fourni au moment de l'inscription. Le règlement de la facture peut se faire par chèque à l'ordre de la **FDFR57**, espèces, titre CESU ou ANCV avec appoint en chèque ou en espèces de façon à transmettre la somme exacte de la facture, par virement. (RIB en annexe).

	REGROUPEMENT SCOLAIRE	HORS REGROUPEMENT
QUOTIENT IMPÔT	FORFAIT SEMAINE	FORFAIT SEMAINE
0 à 500	55,15 €	60,67 €
501 à 850	65,15 €	71,67 €
851 à 1100	80,15 €	88,17 €
1101 à 1400	95,15 €	104,67 €
1401 à +++	110,15 €	121,17 €

**(MAJORATION DE 10% POUR LES HABITANTS DES COMMUNES EXTERIEURES AU SYNDICAT SCOLAIRE)**

**X. RELATIONS ET DISCIPLINES**

**L'équipe de direction** : composée d'une directrice et d'une directrice adjointe, elles sont chargées du bon fonctionnement de l'accueil et veillent à la mise en œuvre du projet pédagogique. À l'écoute des familles, elles répondent aux demandes et apportent des renseignements. Les documents administratifs ainsi que le règlement des factures sont à leur remettre. Tout acte de violence physique ou verbal, de discrimination sera sanctionné en fonction de la gravité de l'acte. Cela peut entraîner une éviction temporaire ou définitive de la structure.

**Pris en charge des enfants** : La prise en charge des enfants se fait directement à l'accueil.

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE MOSELLE**

RIB FRANCE	Code Banque 16106	Code Guichet 00632	Numéro de Compte 9601024444	Clé Rib 17
IBAN ETRANGER	International Bank Account Number FR76 1610 6006 3296 0102 4444 417		Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP861	
Domiciliation AFF PORTES METZ (00632) Tél : 03 87 17 35 12	Nom et adresse du titulaire RED.JUD. FEDERATION DEP FOYERS RURAUX DE LA MOSELLE  14 GRAND RUE  57420 GOIN			

## ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

### DE L' ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Responsable légal en qualité de père, mère, tuteur, atteste exacts les renseignements portés sur la fiche de renseignement, reconnaît avoir lu le projet éducatif des Foyers Ruraux et le règlement intérieur et les accepter.

Fait à ..... Le ...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



# ACCUEIL DE LOISIRS « DELME ET ENVIRONS »

## REGLEMENT INTERIEUR

*L'inscription permet de bénéficier de l'accueil périscolaire et de l'accueil extrascolaire (mercredis loisirs et centre aéré). Elle est valable de septembre à août et doit être renouvelée chaque année pour que l'enfant puisse bénéficier d'un accueil.*

### ELEMENTS DU DOSSIER A TRANSMETTRE

- FICHE DE RENSEIGNEMENT + AVIS D'IMPOSTION 2021 SUR 2020
- FICHE SANITAIRE + PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATION
- ATTESTION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR
- AUTORISATION DROIT A L'IMAGE
- ADHESION AUX FOYERS RURAUX DE MOSELLE

(Voir fiche de renseignement)

HORAIRES DU SECRETERIAT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 – 09h00	08h00 – 09h00	07h00 – 12h00	08h00 – 09h00	08h00 – 09h00
13h30 – 18h00	13h30 – 18h00		13h30 – 18h00	13h30 – 16h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07H00 – 09H00	07H00 – 09H00	07H00 – 12H00	07H00 – 09H00	07H00 – 09H00
11H45 – 13H30	11H45 – 13H30	12H00 – 14h00	11H45 – 13H30	11H45 – 13H30
16H00 – 18H30	16H00 – 18H30	14H00 – 18H30	16H00 – 18H30	16H00 – 18H30

Salle St Exupéry

57590 DELME

Tél : 03 87 01 37 79

mail : [periscolaire.delme@mouvement-rural.org](mailto:periscolaire.delme@mouvement-rural.org)

Facebook : accueil périscolaire « Delme et environs »

Site : <https://accueildeloisirdelme.wordpress.com>

Année 2021 -2022

# REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE

## I. ORGANISATION DE L' ACCUEIL

L'accueil périscolaire est organisé par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle (FDFR57), en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle (CAF) et le Syndicat Intercommunal Scolaire De Delme Et Environs composé des communes de : Bacourt, Delme, Donjeux, Fonteny, Hannocourt, Laneuville-en-Saulnois, Morville-sur-Nied, Oriocourt, Puzieux, Tincry, Viviers et Xocourt.

## II. PUBLIC ACCUEILLI

L'accueil périscolaire est à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles « Le Blé en herbe » et primaire « Joseph Nicolas ».

Les mercredi loisirs sont à destination de tous les enfants âgés de 3 à 17 ans. Un accueil spécifique pour les enfants âgés entre 11 et 17 ans peut être organisé en fonction du nombre de participants.

## III. LOCAUX

L'accueil périscolaire est situé dans les locaux de la salle St Exupery à Delme. Une partie des locaux est réservée l'accueil périscolaire. Une partie regroupe des espaces partagés avec la commune.

## IV. DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être remis au responsable de la structure au moins 2 jours (ouvrés) avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant. Si le dossier est incomplet, l'inscription ne sera pas validée.

Il est composé : du projet éducatif de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle, d'une fiche de renseignement, d'une fiche sanitaire, d'un règlement intérieur, et d'une autorisation pour le droit à l'image.

Les pièces à joindre impérativement au dossier d'inscription sont: une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé (vaccins à jour) et une photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur 2020.

**En l'absence de votre avis d'imposition 2021 sur 2020 pour le calcul de votre Quotient Impôt et donc du tarif auquel vous pourrez prétendre, nous appliquerons le tarif le plus élevé.**

Adhésion au mouvement des Foyers Ruraux de Moselle : chaque enfant doit être adhérent au mouvement des Foyers Ruraux de Moselle. L'adhésion se fait par le biais d'un Foyer Rural affilié à la Fédération Départementale Des Foyers Ruraux de Moselle. Lors de l'inscription, il est proposé aux parents de faire adhérer leur enfant au foyer rural de Delme. Un règlement de 10 euros pour l'adhésion sera demandé lors de la première facturation de l'accueil.

## V. HORAIRES

L'accueil périscolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07H00 à 09H00 et de 11H45 à 13H30, de 16h à 18h30. Les enfants sont accueillis en fonction des horaires de leur école respective.

L'accueil lors des mercredis loisirs se fait sur la journée complète, de 07h00 à 18h30.

## **VI. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année, par mail ou planning d'inscription (à l'année, pour le mois, pour la semaine). **TOUT INSCRIPTION OU DESINSCRIPTION DOIT ÊTRE TRANSMISE AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 9H, LE VENDREDI AVANT 9h POUR LE LUNDI.** Les inscriptions ou désinscriptions vous seront confirmées par mail une fois celles-ci traitées.

## **VII. SUIVI SANITAIRE**

La directrice de la structure assure la question du suivi sanitaire. En cas d'absence de la directrice, c'est la directrice adjointe qui assure cette fonction.

Lorsqu'un enfant est sujet à un traitement médical, les parents doivent informer par mail ou téléphone la direction. Le traitement est remis en main propre à la direction ou à l'équipe d'animation qui se chargera de la transmission. Le nom de l'enfant doit être inscrit sur la ou les boîtes de médicaments, et l'ordonnance doit obligatoirement être jointe. Les enfants ne sont, en aucun cas, autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments.

Si votre enfant est sujet à des allergies (alimentaires, médicamenteuses ou autres) ou porteur d'un handicap vous devez le signaler à la direction de la structure. Un projet d'accueil individualisé sera alors rédigé avec les parents concernés pour accueillir l'enfant de la façon la plus adaptée.

**Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis à l'accueil et doivent être pris en charge par les parents dès qu'ils ont été avertis.**

## **VIII. ABSENCE**

**En cas de grève des enseignants ou de sortie organisée par l'école,** les parents doivent décommander les inscriptions auprès du responsable de l'accueil au plus tard la veille avant 9h.

En cas d'absence non signalée à l'avance de l'enseignant de votre enfant le jour même, le repas et les temps d'accueils sont décomptés. **Les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, et au plus tard avant 9h, de la présence ou non de l'enfant au périscolaire ce jour-là.**

## **IX. TARIFICATION ET FACTURATION**

La tarification est calculée en fonction d'un quotient impôt. Celui-ci est calculé de la façon suivant :  $1/12^{\text{ème}}$  du revenu imposable divisé par le nombre de parts.

Le quotient ne change pas en cours d'année (en cas de divorce, de séparation, d'enfant à naître, etc).

Le coût du repas : 4,53€ et du goûter 0,40€ est compris dans la tarification.

La facturation est mensuelle. La facture est transmise par mail aux familles au plus tard le 5 du mois suivant. **La contestation des inscriptions se fait dès réception de la facture ou plus tard 5 jours après l'envoi de celle-ci.** Le paiement des sommes dues est à effectuer dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture. Le non-paiement dans les délais entraîne une relance de facture payable de suite. Dans le cas d'un non-paiement, l'exclusion de l'enfant de l'accueil pourra être prononcée jusqu'au règlement total des factures dues. Si la famille, malgré les différentes relances, ne règle pas ses impayés, une procédure de recouvrement par le biais d'un huissier sera mise en place.

**TOUT REPAS NON DECOMMANDE A TEMPS SERA FACTURE.**

Le règlement de la facture peut se faire par chèque à l'ordre de la **DFR57**, espèces, titre CESU ou ANCV avec appoint en chèque ou en espèces ou virement de façon à transmettre la somme exacte de la facture (RIB en annexe). Les CESU ne peuvent en aucun cas solder des frais de restauration.

TARIF DES HABITANTS DU REGROUPEMENT SCOLAIRE								
	0 à 550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	1501 à 1700	1701 et plus
07h00 - 08h30	0,90 €	1,65 €	2,10 €	2,55 €	3,15 €	3,30 €	3,45 €	3,60 €
07h30 - 08h30	0,60 €	1,10 €	1,40 €	1,70 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €
08h00 - 08h30	0,30 €	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1,05 €	1,10 €	1,15 €	1,20 €
12h00 - 13h30	5,43 €	6,18 €	6,63 €	7,08 €	7,68 €	7,83 €	7,98 €	8,13 €
16h00 - 16h30	0,30 €	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1,05 €	1,10 €	1,15 €	1,20 €
16h15 - 16h30	0,15 €	0,27 €	0,35 €	0,42 €	0,52 €	0,55 €	0,57 €	0,60 €
16h30 - 17h30	0,60 €	1,10 €	1,40 €	1,70 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €
16h30 - 18h00	0,90 €	1,65 €	2,10 €	2,55 €	3,15 €	3,30 €	3,45 €	3,60 €
16h30 - 18h30	1,20 €	2,20 €	2,80 €	3,40 €	4,20 €	4,40 €	4,60 €	4,80 €

**MAJORATION DE 10% POUR LES HABITANTS DES COMMUNES EXTERIEURES AU SYNDICAT SCOLAIRE**

MERCREDI LOISIRS			
TARIF DES HABITANTS DU REGROUPEMENT SCOLAIRE			
QUOTIENT IMPÔT	Forfait Journée complète	1/2 journée (matin ou après-midi)	1/2 journée + repas
0 à 550	08,03 €	01,80 €	07,53 €
551 à 700	10,03 €	03,30 €	10,03 €
701 à 900	12,03 €	03,60 €	10,93 €
901 à 1100	14,03 €	04,20 €	12,13 €
1101 à 1300	16,03 €	04,80 €	13,53 €
1301 à 1500	18,03 €	05,40 €	14,33 €
1501 à 1700	19,03 €	06,00 €	15,13 €
1701 et plus	20,03 €	06,10 €	15,43 €

**MAJORATION DE 10% POUR LES HABITANTS DES COMMUNES EXTERIEURES AU SYNDICAT SCOLAIRE**

#### X. RELATIONS ET DISCIPLINES

**L'équipe de direction** : composée d'un directeur et d'une directrice adjointe, ils sont chargés du bon fonctionnement de l'accueil et veillent à la mise en œuvre du projet pédagogique. À l'écoute des familles, ils répondent aux demandes et apportent des renseignements. Les documents administratifs ainsi que le règlement des factures sont à leur remettre. Tout acte de violence physique ou verbal, de discrimination

sera sanctionné en fonction de la gravité de l'acte. Cela peut entraîner une éviction temporaire ou définitive de la structure.

**Devoirs scolaires :** Le projet pédagogique précise le libre choix de l'enfant de participer à l'activité proposée. Dans le cas où il ne souhaite pas y participer, l'enfant peut faire ses devoirs en autonomie. Les animateurs-trices ne feront pas les leçons, ne vérifieront pas les cahiers de textes ni les exercices et ne surveilleront pas la bonne réalisation des devoirs.

**Pris en charge des enfants :**

Les enfants de l'école de maternelle sont pris en charge par les animateurs-trices dans l'école, par classe. Les enfants de l'école primaire sont pris en charge par l'équipe d'animation qui est présente dans l'enceinte de l'école. Il est recommandé aux parents de bien préciser aux enfants lorsqu'ils doivent être présents au périscolaire pour qu'ils se présentent au point de rendez-vous avec les animateurs-trices. En cas de doute, l'équipe d'animation dispose de listes de pointage et l'appel est toujours fait avant le départ vers le périscolaire.

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE MOSELLE**

	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
RIB FRANCE	16106	00632	96010244444	17
	International Bank Account Number			Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR76 1610 6006 3296 0102 4444 417			AGRIFRPP861
Domiciliation				Nom et adresse du titulaire
AFF PORTES METZ (00632)				RED.JUD. FEDERATION DEP FOYERS
Tél : 03 87 17 35 12				RURAUX DE LA MOSELLE
				14 GRAND RUE
				57420 GOIN



**ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Responsable légal en qualité de père, mère, tuteur, atteste l'exactitude des renseignements portés sur la fiche de renseignement, reconnaît avoir lu le projet éducatif des Foyers Ruraux et le règlement intérieur et les accepter.

Fait à ..... Le ...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »